

RÉGRESSION DES AUTORISATIONS EXCEPTIONNELLES D'ABSENCE

Avec la remise à plat des autorisations exceptionnelles d'absence qui entreront en vigueur ce 1^{er} janvier 2018, l'administration se veut plus vertueuse que la Chambre Régionale des Comptes et dit devancer d'éventuelles observations qui viendraient épingle le Temps de Travail des fonctionnaires de la ville de Perpignan.

Pourtant, le décompte du temps de travail qui s'élève à 1606 heures à la ville de Perpignan est proche de la durée légale annuelle de 1607 heures. De plus, les journées d'absences exceptionnelles sont assimilées à des jours de travail effectif pendant lesquels les agents restent statutairement en position d'activité !

Certaines journées d'absence relèvent du droit à congés (exercice de mandats locaux, par exemple), d'autres sont laissées à l'appréciation des collectivités qui ont toute latitude pour les déterminer (pour les événements familiaux, par exemple).

Parfois, celles que la ville a arrêtées lors du CT du 21 novembre sont plus restrictives que celles définies par le Code du Travail.

Quelques changements :

Mariage ou PACS de l'agent : 5 jours **mais 1 fois tous les 10 ans**

Garde d'enfant malade : 5 jours **au lieu de 6 jours** (par parent)

Déménagement : 1 jour **au lieu de 3 jours et 1 fois tous les 5 ans**

Bref, l'administration nous a contraints à voter contre ces diminutions.

Nous avons été les seuls à voter CONTRE cette régression.



Adresse de la Section : 8, rue de la Garrigole - 66000 PERPIGNAN

Tel : 06 74 07 09 68 ou 04 68 82 12 88 Email : sudct66@gmail.com

FB : <https://www.facebook.com/syndycatsudct66> Chaîne YouTube : Syndicat SUD CT66 <http://sudct66.wixsite.com/sudct66>

Évaluez-moi

Évaluez-moi, évaluez-moi

Oui, mais pas tout de suite, pas trop vite

Sachez me donner l'envie de participer, de me motiver,

Évaluez-moi, évaluez-moi

Oui, mais pas tout de suite, pas trop vite

Fixez-moi intensément

Le temps de l'entretien

Qui ne doit pas être cassant, ni troublé

Regardez-moi dans les yeux

Mais avec sagesse

Pour que je m'adapte, petit à petit...

Évaluez-moi, évaluez-moi

Oui, mais pas tout de suite, pas trop vite

Sachez me posséder, me consommer, me consumer

Évaluez-moi, évaluez-moi

Avec délicatesse, en souplesse, et habilité

Choisissez bien les mots

Évaluez-moi, évaluez-moi

Maintenant tout de suite, allez vite

Arrêtez de m'évaluer de me Dominer

d'Assujettir

de me Manipuler

Ne m'évaluez plus, ne m'évaluez plus

Mais vous... évaluez-vous !!!!!

Librement adapté de la chanson « Déshabillez-moi ».



Adresse de la Section : 8, rue de la Garrigole - 66000 PERPIGNAN

Tel : 06 74 07 09 68 ou 04 68 82 12 88 Email : sudct66@gmail.com

FB : <https://www.facebook.com/syndycatsudct66> Chaîne YouTube : Syndicat SUD CT66 <http://sudct66.wixsite.com/sudct66>